

# P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME

**PLougouvelin**  
Finistère

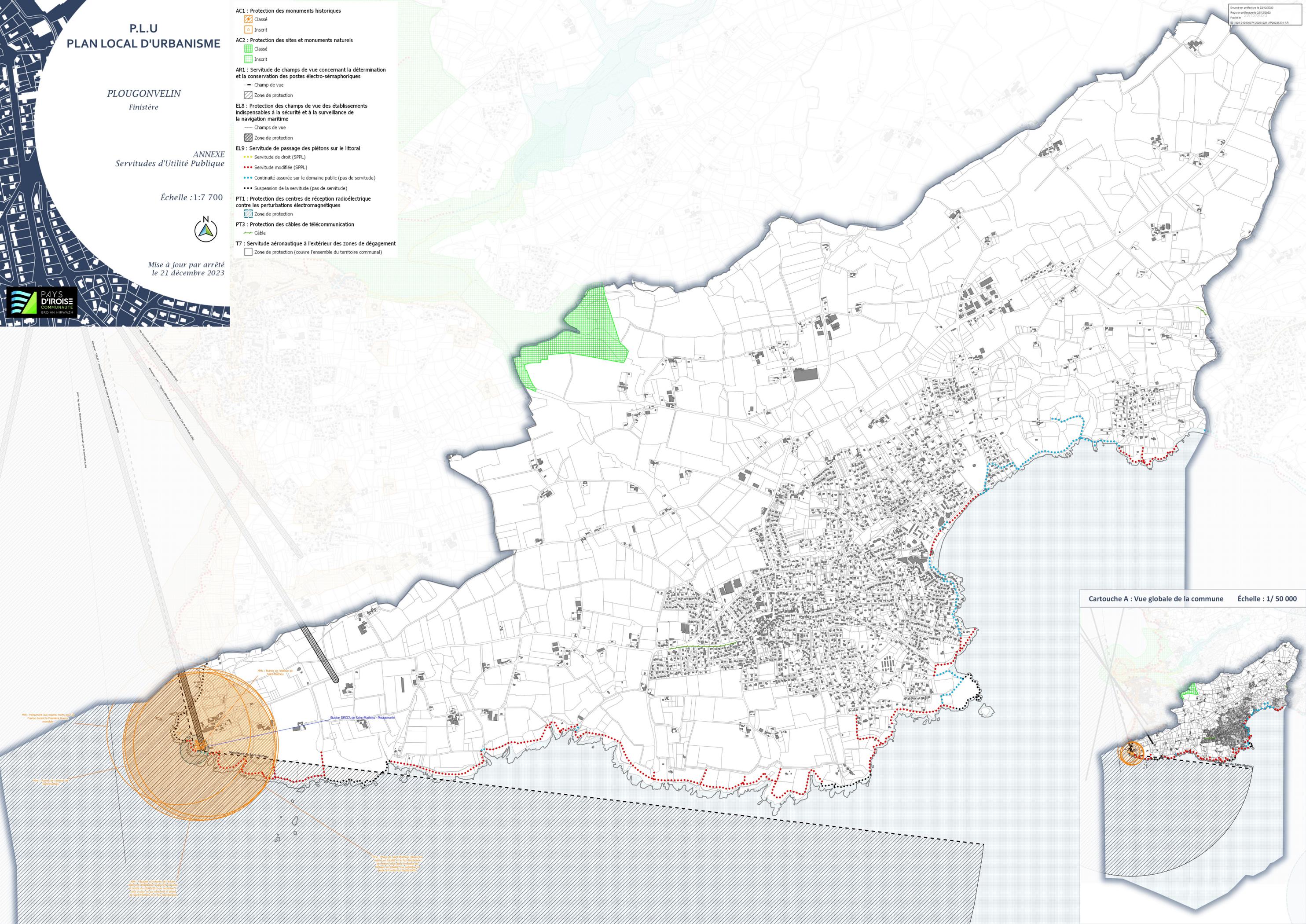
ANNEXE  
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:7 700

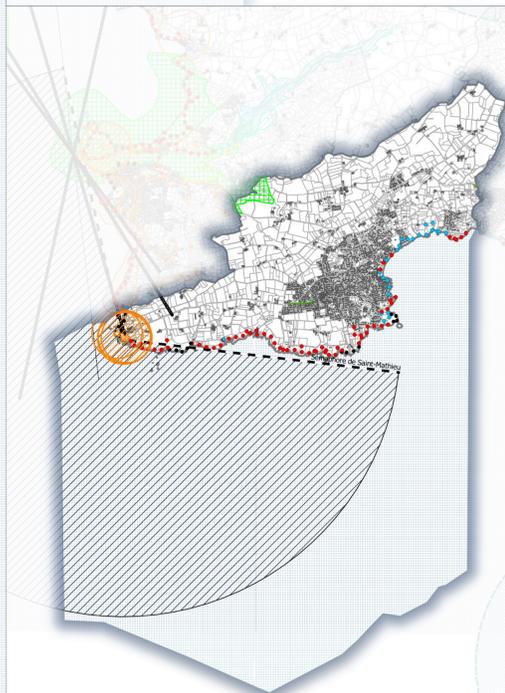


Mise à jour par arrêté  
le 21 décembre 2023

- AC1 : Protection des monuments historiques**
  - Classé
  - Inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels**
  - Classé
  - Inscrit
- AR1 : Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques**
  - Champ de vue
  - Zone de protection
- EL8 : Protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime**
  - Champs de vue
  - Zone de protection
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral**
  - Servitude de droit (SFPL)
  - Servitude modifiée (SFPL)
  - Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
  - Suspension de la servitude (pas de servitude)
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques**
  - Zone de protection
- PT3 : Protection des câbles de télécommunication**
  - Câble
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement**
  - Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)



Cartouche A : Vue globale de la commune Échelle : 1/ 50 000



MER : Nomenclature des eaux de mer 2004  
Tracé défini par l'arrêté préfectoral du 10/05/2005

MER : Nomenclature des eaux de mer 2004  
Tracé défini par l'arrêté préfectoral du 10/05/2005

MER : Nomenclature des eaux de mer 2004  
Tracé défini par l'arrêté préfectoral du 10/05/2005

MER : Nomenclature des eaux de mer 2004  
Tracé défini par l'arrêté préfectoral du 10/05/2005